



Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire
et de la Forêt

Ministère du Travail, de l'Emploi et de
la Formation Professionnelle et du
Dialogue Social

Paris, le 22 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Michel Sapin, Stéphane Le Foll et Guillaume Garot présentent un accord relatif au contrat de génération dans la filière alimentaire

—

Mardi 22 octobre, les Ministres Michel SAPIN, Stéphane LE FOLL et Guillaume GAROT ont présenté à la presse l'accord relatif au contrat de génération et les engagements en faveur de l'emploi de la filière alimentaire.

Cet accord est d'abord le résultat de l'engagement des organisations professionnelles et syndicales de la filière alimentaire, et de leur démarche pour l'emploi engagée avec l'Etat et les Régions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de filière.

Cet accord est exemplaire. Exemplaire parce qu'il est le produit d'une démarche de filière, exemplaire parce qu'il a été signé par des dizaines de branches professionnelles couvrant l'industrie agroalimentaire, les coopératives et l'alimentation de détail, exemplaire enfin parce qu'il ouvre des perspectives nouvelles aux PME de la filière. En effet, en permettant aux entreprises de la filière agroalimentaire de 50 à 299 salariés de bénéficier du dispositif d'aide contrat de génération, cet accord concourra à l'objectif de **30 000 jeunes de moins de 30 ans** recrutés sur la période 2014-2017 et d'une part de 25% de salariés de 50 ans et plus dans les effectifs d'ici fin 2016.

Le contrat de génération prévoit une aide forfaitaire de 4 000 euros par an pendant trois ans pour les entreprises qui embauchent un jeune de 16 à 26 ans (30 ans pour les jeunes handicapés) et un senior de plus de 57ans (55 ans si embauche d'un senior). L'enjeu de ce dispositif est de garantir le maintien des seniors dans l'entreprise et permettre à des jeunes d'accéder à l'emploi. Au vu de la pyramide des âges, le pourcentage de salariés âgés de 50 ans et plus s'établit à 23% et devrait

Contacts presse

Service de presse de Michel SAPIN - Tél : 01 49 55 31 02 ; cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr
Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tél : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse de Guillaume GAROT - Tél : 01 49 55 58 40 ; cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr
Service de presse du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Tél : 01 49 55 60 11 ;
ministere.presse@agriculture.gouv.fr



s'accroître. Quant aux jeunes de moins de 26 ans, ils représentent 15% des salariés de la filière agroalimentaire. C'est pourquoi ce dispositif offre des opportunités incontestables aux entreprises.

De plus, cet accord dépasse le seul cadre du contrat de génération et encourage d'autres dispositifs permettant la création d'emploi à travers l'apprentissage et la formation en alternance notamment.

La bataille pour l'emploi est une priorité pour le gouvernement et la valorisation de cet accord s'inscrit dans une volonté commune aux Ministres d'inverser la courbe du chômage. Le secteur de l'agroalimentaire qui représente 820 000 emplois et un excédent commercial de 12 milliards d'euros montre ainsi qu'il peut contribuer à cet effort national et qu'il est source de création d'emploi.

Contacts presse

Service de presse de Michel SAPIN - Tél : 01 49 55 31 02 ; cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr
Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tél : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse de Guillaume GAROT - Tél : 01 49 55 58 40 ; cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr
Service de presse du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Tél : 01 49 55 60 11 ;
ministere.presse@agriculture.gouv.fr
